

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GLOMEL



Membres du Conseil Municipal		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
13	13	13
Date de la convocation		
04 mai 2023		
Date d'affichage		
19 mai 2023		

L'an deux mil vingt-trois, le 15 mai, le Conseil Municipal de GLOMEL, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de Thierry TROËL, Maire.

Présents : Thierry TROËL, Martine TRUBUILT, Catherine LEROY, Eléonore KOGLER, Nadine KERGADALLAN, Thomas COATMELLEC, Fabienne SYLVESTRE, Pierre-Yves MAHE, Hervé BONIC, Annie PHILIPPE-NICOL, Serge HUITOREL.

Absents/excusés : Christine LE GOFF-ROBIC (procuration à Eléonore KOGLER), Evelyne ROIGNANT (procuration à Fabienne SYLVESTRE).

Secrétaire de séance : Serge HUITOREL.

En ouvrant la séance, le maire annonce les démissions de MM. Romuald PRIGENT et Thierry CHEVALHIER, par courriers respectifs du 16 et 23 mars 20213.

La Préfecture a accepté les deux démissions par courrier en date du 17 avril 2023 (reçu le 20 avril 2023) et a acté que celle de M. Romuald PRIGENT prend effet au 12 avril 2023 et celle de M. Thierry CHEVALHIER au 06 avril 2023.

Le Conseil Municipal a pris acte de la démission de Louis GUILLERM envoyée par mail le 15 mai 2023 à 15h59 à l'ensemble des conseillers. La démission d'un conseiller municipal prend effet à réception de son mail, soit le 15 mai 2023.

Le maire précise qu'un nouveau tableau du conseil municipal sera expédié en Préfecture à l'issue du conseil municipal. La modification des commissions communales fera l'objet d'un point lors d'une prochaine réunion

5.2 : Détermination du nombre d'adjoints.
(Délibération n°2023/05/17)

Pour rappel, par délibération n°2020/07/03 du 3 juillet 2020, le conseil municipal a fixé le nombre d'adjoints au nombre de 4. En vertu de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Aussi, le conseil municipal peut, à l'occasion de la démission d'un adjoint, prendre une délibération afin d'en réduire le nombre.

Ainsi, suite aux démissions de Madame Amélie TOMASZEWSKI 1^{ère} adjointe, de Monsieur Romuald PRIGENT 2nd adjoint et de Monsieur Thierry CHEVALHIER 4^{ème} adjoint, par la présente délibération, il est proposé de ne pas remplacer tous les postes d'adjoints et de supprimer deux postes d'adjoints vacants, portant ainsi à 2 le nombre total d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 3 abstentions valide le nombre d'adjoints à 2.

5.2 : Election du nouvel adjoint.
(Délibération n°2023/05/18)

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue. Le maire constate qu'une liste a été déposée et est composée de :

- Pierre-Yves MAHE : 2^{ème} adjoint, voirie, travaux, tourisme et patrimoine.

A l'issue du scrutin, la liste proposée est votée par 10 voix pour et 3 bulletins blancs.

Mme KERGADALLAN remonte les rangs et devient 1^{ère} adjointe et aura comme domaines de compétences : Vie des bourgs, budget, urbanisme et prospective. Le maire sera en charge la gestion des ressources humaines.

Le maire explique qu'il peut également donner délégation à des membres du conseil municipal nommés conseillers délégués sous réserve que tous les adjoints aient une délégation, et décide de fixer à 4 le nombre total de conseillers délégués.

Pour information, les adjoints et les conseillers délégués auront comme domaines de compétences :

- Mme Eléonore KOGLER, Conseillère déléguée à la jeunesse, la vie associative et les cultures. Pour information, M. Le Maire sera en charge de la communication.
- Mme Christine LE GOFF-ROBIC, Conseillère déléguée au patrimoine et au tourisme.
- M. Serge HUITOREL, Conseiller délégué à la culture et langue bretonne.
- Mme Martine TRUBUILT, Conseillère déléguée au CCAS.

A titre informatif, le maire rappelle les domaines de compétences de :

- Monsieur Hervé BONIC, Conseiller délégué au marché communal.

Le maire précise que le nouvel adjoint aura délégation de signature dans les domaines suivants : état civil, urbanisme, comptabilité, gestion du personnel et travaux divers.

5.2 Indemnité de fonction (Délibération n°2023/05/19)

Le maire rappelle que les indemnités de fonction des élus sont fixées par les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23, puis par la loi du 27/12/2019 comme suit :

- Maire : maximum 51.6% de l'IB 1027 / IM 830
- Adjoints : maximum 19.8% de l'IB 1027 / IM 830
- Conseiller délégué : maximum 6% de l'IB 1027 / IM 830

Le maire rappelle que lors de la réunion du 28 septembre 2023 (délibération n°2020/09/07) les rémunérations des élus restent inchangées, à savoir, :

- Le Maire : 40.70% de l'IB 1027, soit 1 582.99 € brut mensuel
- Les 2 adjoints : 16,5% de l'IB 1027, soit 641,76 brut mensuel
- Les conseillers délégués : 6% de l'IB 1027, soit 233.37 € brut mensuel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité le maintien de ces indemnités de fonction à compter du 01/05/2023.

5.3 Représentant de la commune au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE22). (Délibération n°2023/05/20)

La commune doit désigner 2 représentants au SDE22, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Le maire rappelle que Thierry CHEVALHIER avait été désigné comme représentant/délégué de la commune auprès du SDE22 en tant que titulaire. Suite à sa démission, il convient de nommer un nouveau titulaire.

Pierre-Yves MAHE, précédemment nommé suppléant (par délibération n°2022/10/08 du 17 octobre 2022), se porte candidat en tant que titulaire et Eléonore KOGLER se porte candidate en tant que suppléante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions valide cette proposition et nomme Pierre-Yves MAHE titulaire et Eléonore KOGLER suppléante auprès du SDE22.

**5.3 Représentant de la commune au Comité National d'Action Sociale (CNAS).
(Délibération n°2023/05/21)**

La commune doit désigner 1 personne représentante au CNAS.

Le maire rappelle qu'Amélie TOMASZEWSKI avait été désignée comme représentante/déléguée de la commune auprès du CNAS en tant que titulaire. Suite à sa démission, il convient de nommer un nouveau titulaire. Nadine Kergadallan se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions valide cette proposition et nomme Nadine KERGADALLAN titulaire auprès du CNAS.

**5.3 Représentant de la commune à Distrivert.
(Délibération n°2023/05/22)**

La commune doit désigner 2 personnes représentantes à Distrivert, soit 1 titulaire et 1 suppléant.

Le maire rappelle qu'Amélie TOMASZEWSKI et Romuald PRIGENT avaient été désignés comme représentants/délégués de la commune auprès de Distrivert en tant que titulaire et suppléant. Suite à leurs démissions, il convient de nommer un nouveau titulaire et un nouveau suppléant.

Serge HUITOREL se porte candidat en tant que titulaire et Pierre-Yves MAHE se porte candidat en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions valide ces propositions et nomme Serge HUITOREL titulaire et Pierre-Yves Mahe suppléant auprès de Distrivert.

**5.3 Représentant de la commune au Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP).
(Délibération n°2023/05/23)**

La commune doit désigner 4 personnes représentantes au SMAEP, soit 2 titulaires et 2 suppléants.

Le maire rappelle qu'Amélie TOMASZEWSKI et Thierry CHEVALHIER avaient été désignés comme représentants/délégués de la commune auprès du SMAEP en tant que titulaire et suppléant. Suite à leurs démissions, il convient de nommer un nouveau titulaire et un nouveau suppléant.

Pierre-Yves MAHE se porte candidat en tant que titulaire. Serge HUITOREL se porte candidat en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions valide ces propositions et nomme Pierre-Yves MAHE titulaire et Serge HUITOREL suppléant auprès du SMAEP.

A titre informatif, le maire rappelle que Thierry TROËL et Christine LE GOFF-ROBIC avaient respectivement été nommés titulaire et suppléante par délibération n°2020/07c/11 du 22 juillet 2020.

**5.3 Représentant de la commune à la sécurité routière.
(Délibération n°2023/05/24)**

Le maire rappelle que Thierry CHEVALHIER avait été désigné comme représentant/délégué de la commune à la sécurité routière. Suite à sa démission, il convient de nommer un nouveau titulaire. Martine TRUBUILT se porte candidate.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions valide cette proposition et nomme Martine TRUBUILT représentante/déléguée de la commune à la sécurité routière.

**5.3 Représentant de la commune au Conseil d'école.
(Délibération n°2023/05/25)**

La commune doit désigner 4 personnes représentantes au conseil d'école, soit 2 titulaires et 2 suppléants.

Le maire rappelle que Romuald PRIGENT et Amélie TOMASZEWSKI avaient été désignés comme représentants/délégués de la commune au sein du conseil d'école en tant que titulaire et suppléant. Suite à leurs démissions, il convient de nommer un nouveau titulaire et un nouveau suppléant.

Eléonore KOGLER, précédemment suppléante par délibération n°2020/09/04 en date du 28 septembre 2020, se porte candidate en tant que titulaire. Catherine LE ROY se porte candidate en tant que suppléante. Christine LE GOFF-ROBIC se porte candidate en tant que suppléante. Thierry TROËL reste titulaire (voté par délibération n°2020/09/04 en date du 28 septembre 2020).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions valide cette proposition et nomme Eléonore KOGLER titulaire, Catherine LE ROY suppléante et Christine LE GOFF-ROBIC suppléante au conseil d'école.

**Subvention pour l'organisation d'un séjour scolaire (Ecole de Bod Lann).
(Délibération n°2023/05/26)**

Il est présenté la demande de subvention de l'école de Bod Lann concernant un séjour au centre Forêt Bocage de La Chapelle-Neuve et concernant les classes de CP/CE1 qui s'est déroulé les 6 et 7 avril 2023. Le thème était la découverte de la notion d'écosystème à travers l'observation des bocages et des forêts, ainsi que le développement de la curiosité artistique et culturelle par le biais d'un territoire.

Conformément aux décisions prises par le conseil municipal, ce séjour scolaire peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 50 € par élève, soit un total de 900 € pour les 18 élèves concernés.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider cette demande de subvention et autorise le maire à effectuer le versement correspondant, les crédits ayant été prévus au BP 2023 – article 6574.

**5.3 Création d'un comité consultatif du développement de la culture et de la langue bretonne
(Délibération n°2023/05/27)**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales. Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité. Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

Vu le règlement intérieur du conseil municipal,

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les personnes parlant la langue bretonne et ayant également une connaissance de la culture bretonne par rapport aux projets et décisions de la commune dans les domaines les concernant,

Considérant enfin que la création d'un comité consultatif contribuera à développer la culture et la langue bretonne sur la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide la création du comité consultatif du développement de la culture et de la langue bretonne et décide :

- D'instituer un comité consultatif du développement de la culture et de la langue bretonne pour le reste de la durée du présent mandat.
- De fixer sa composition à 10 membres maximum, désignés par les membres de la commission communale en charge de la culture.
- De préciser que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du maire ou du délégué en charge de la culture bretonne, sur tout projet communal intéressant.
- Pour son fonctionnement, ce comité consultatif du développement de la culture et de la langue bretonne disposera d'un budget annuel de 3000 euros, inscrit au budget de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de valider la création de ce comité consultatif du développement de la culture et de la langue bretonne

Compte-rendu du conseil d'Ecole de Bod Lann du 13 avril 2023.

Personnes présentes : Catherine Le Roy, conseillère municipale, Thierry TROËL, Maire de Glomel, Geneviève AUFFRET, DDEN, Marie LIENNEL, Olivier Jung et Matthieu SCHMIDT, parents d'élèves, Guillaume BENOIT et Malorie LE GOVIC, enseignant.e.s.

- Présentation de Catherine Le Roy qui assurait le remplacement de Monsieur Romuald PRIGENT, adjoint démissionnaire, au sein du conseil d'école.

- Bilan de l'action autour des écrans en partenariat avec le CTPS

Cette année, le CTPS (Communauté Territoriale des Professionnels de Santé) avait convié les enseignants du territoire à mener ensemble des actions autour de sujets préoccupants concernant la santé des enfants. Le constat fait par tous a été l'importance croissante de la consommation d'écran chez les enfants et les conséquences de plus en plus observables de ces usages sur leur santé. Les troubles de la concentration, du sommeil, les problèmes de motricité et de motricité fine, les retards de langage, les problèmes de surpoids liés à l'insuffisance d'activités physiques sont autant de symptômes alarmants observés par tous.

Il a semblé urgent de s'emparer de ce sujet et de mener cette année un nouveau défi de « semaine sans écran » à l'échelle du territoire. Un livret a été conçu à destination des enfants servant de support de travail en classe et de petit mémo à conserver, des tableaux de relevés permettant de prendre conscience de sa propre consommation ainsi que des affiches pour réfléchir ensemble. Des projections du film « Génération connectée » et la présentation de la pièce « Vivre l'Insta présent » ont été autant de supports à la réflexion et au débat autour de ce sujet.

A l'école de Glomel, le défi a été bien suivi, pour sa quatrième édition dans notre école, l'équipe enseignante constate une adhésion croissante des familles à la réflexion autour de la consommation d'écran et parfois des changements d'habitudes. Ce rendez-vous annuel est un moment important.

- Modification du règlement intérieur.

Face à l'arrivée de nouveaux objets connectés mis à disposition des enfants, l'équipe enseignante a voulu proposer au conseil d'école une modification du règlement intérieur interdisant les objets connectés à l'école.

Ajout au règlement : « Tout objet connecté est interdit à l'école (téléphones, montres, tablettes...)

- Projets de l'année.

Les CE2-CM1-CM2 :

- Atlas de la biodiversité : intervention de l'association « Cicindèle ».

Les élèves travaillent sur une espèce observée dans l'environnement proche de l'école et vont faire une affiche qui sera exposée à la médiathèque de Rostrenen avec celles des autres écoles ayant participé à ce projet initié par la CCKB .

- Formation au premier secours :

Les élèves ont travaillé sur les trois axes impliqués dans l'action de porter secours : protéger, alerter, et secourir. Ils ont appris à reconnaître les situations qui nécessitent un appel au secours, à mettre en sécurité la personne blessée, et à appeler les services d'urgence.

- Cycle vélo :

Un cycle vélo est prévu pour la prochaine période, les enfants vont faire des exercices dans la cour pour perfectionner leur maîtrise du vélo, vont être sensibilisés aux règles de circulation sur route, et finiront ce cycle par une sortie.

- Rencontre sportive avec plusieurs écoles :

Une rencontre d'athlétisme est en cours d'organisation avec plusieurs écoles du secteur. La participation des élèves de Glomel dépendra de la possibilité pour l'Amicale Laïque de financer le transport pour cette rencontre qui devrait avoir lieu au stade de Rostrenen.

Les CP- CE1 :

- Cycle natation : les élèves de GS-CP-CE1-CE2 ont eu 9 séances de natation cette année. Beaucoup d'élèves ont eu moins de séances, absents car malades, il est question de demander à changer la période du cycle natation, la période hivernale étant délicate par rapport aux différentes petites infections.

- Le coût du transport a également été abordé, cette activité étant obligatoire, l'association des parents d'élèves se retrouve obligée de payer des frais de transport important. Les parents et enseignants se demandent si ce coût de transport ne pourrait pas être pris en charge au moins en partie par la CCKB.

- Classe découverte à la Chapelle Neuve :

Le séjour s'est très bien déroulé avec une très bonne ambiance au sein du groupe. L'accueil au centre « Forêt bocage » de la Chapelle neuve a été très apprécié, notamment la restauration avec des repas de qualité fait avec des produits biologiques et locaux. Des activités riches qui ont beaucoup intéressé les enfants et qui permettent de nombreuses exploitations en classe grâce à ce qui a été produit et ramené.

- Le projet d'Album réalisé avec l'illustratrice Amandine Jung est en cours. Monsieur Jung a pu nous présenter les planches de dessin réalisées par madame Jung, c'est un très beau travail. La sortie de l'album serait envisagée pour l'automne 2023.

Les maternelles :

- Le repas préparé par les enfants : dans le cadre d'un travail sur l'alimentation, les légumes de saison, et les ustensiles de cuisine, les enfants avec l'aide de quelques parents ont pu préparer tout un repas et le manger tous ensemble.

- L'ensemble des élèves de l'école a participé à la réalisation de l'exposition nocturne pour la fête de la lumière. Ce fut un moment poétique et magique. Ce travail a beaucoup motivé les élèves, l'exposition permet de valoriser ce travail.

- Point sur le projet de réaménagement de l'école :

Les élus ont visité des écoles qui avaient été soit rénovées soit construites nouvellement. Un compte rendu de ces visites est visible en mairie. Le choix s'orienterait plutôt vers une rénovation-extension, pour diverses raisons. La prochaine étape consiste à contacter les architectes, le budget pour l'étude ayant été voté.

- Questions diverses

- Lors du questionnaire sur le financement des transports pour les déplacements des élèves, Monsieur Jung a informé le conseil d'école de l'invitation faite par le festival Kreizy Fest à installer un stand pour l'école, dans lequel il y aurait entre autres une boîte décorée par les enfants pour une tombola. Ce genre d'évènement culturel et associatif peut être l'occasion pour l'école de réunir des fonds pour financer les activités des enfants.

- Madame Auffret a lu la motion proposée par la fédération des DDEN qui fait part de l'opposition aux fermetures de classes envisagées par l'éducation nationale cette année sur tout le territoire. La systématisation des réductions de moyens suite à une baisse de la démographie n'est pas une réponse juste de l'éducation nationale. Il est demandé que les moyens soient maintenus afin de permettre une amélioration de la qualité de l'accueil dans les différents établissements. Cette baisse démographique devrait être conçue effectivement comme la possibilité, à moyen constant d'améliorer l'accueil dans les écoles.

Fin de séance

Questions Diverses

1. Fabienne SYLVESTRE demande à ce que les noms des commissions soient revus et remarque que la fréquence de réunion de ces commissions est faible.

Le Maire précise que le périmètre des commissions sera traité lors d'un prochain conseil municipal.

2. Fabienne SYLVESTRE relève que le dossier ADAC de la Salle du Lac a été envoyé par elle en mairie et demande une réponse.
3. Thomas COATMELLEEC demande à ce que le courrier de M. CORNIC adressé à M. Le Maire soit adressé à l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Il indique, par ailleurs, avoir eu un nouveau contact avec les gérants de la pizzeria et déplore leur départ prévu dans un an.

Le Maire précise que la transmission sera appréhendée en concertation avec les cédants.

4. Thomas COATMELLEEC souhaite connaître la suite donnée à la demande d'agrandissement des locaux d'une entreprise dans la zone d'activité de Gopéren.

Le Maire indique que selon la nature du dossier, l'administration du dossier revient aux agents de la Communauté de commune, ou, pour les questions d'urbanisme, aux agents de la commune.

5. Fabienne SYLVESTRE questionne sur le fait que le sujet de la construction d'une 4^{ème} fosse d'Imérys ne soit pas abordé en Conseil Municipal.

Le Maire indique que tant que l'enquête publique n'est pas communiquée, le sujet ne devrait pas être traité en conseil municipal. Il est à noter qu'à ce jour la date de mise en place de l'enquête publique reste inconnue.

6. Fabienne SYLVESTRE souhaite savoir si l'entretien du cimetière de Glomel est prévu et questionne sur l'utilisation de la désherbeuse thermique.

Pierre-Yves MAHE indique que le désherbage du cimetière sera fait au plus tard début juin lors de l'arrivée de deux agents Espaces Verts qui seront recrutés pour les trois mois d'été.

Par ailleurs, Pierre-Yves MAHE précise qu'il sera nécessaire de trouver une solution pérenne pour assurer l'entretien des trois cimetières. Après avoir pris contact avec l'ESAT de Glomel, il s'avère que l'ESAT ne propose pas ce type de service, le chantier étant trop important pour lui. A terme, il faudra envisager de contracter avec une société de jardinage/paysagiste pour répondre à la demande des administrés, la désherbeuse thermique n'étant pas adaptée pour les interventions dans les cimetières.

La séance est levée à 21h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire a levé la séance et ont signé les membres présents